



DELIBERATION N° 1

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit août à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 22 août 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, JD BONNOME, J. DARRIGADE, A. LECHEVALLIER, G. ELGART, G. MOSCHETTI, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, M. DUBROCA, C. MARTIN, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à G. MOSCHETTI), P. FAVRAUD (pouvoir à C. MARTIN), MA THEBAUD (pouvoir à C. DUPIN), S. PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : MJ ROQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment du CCAS. Ce projet doit permettre de meilleures conditions d'accueil des usagers en termes de confidentialité, d'accessibilité et améliorer le cadre de travail des agents du CCAS et des différentes permanences sociales qui y sont assurées (MSD, PMI, RAM, Mission Locale...).

Il est précisé que la maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée, après procédure de mise en concurrence, au cabinet d'architectes ALC.

Le coût de cette opération est estimé à 557 722 € HT et a reçu, le 1^{er} juin 2017, un accord de financement de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL) pour un montant de 142 896,60 €.

Monsieur le Maire indique que le Préfet des Pyrénées Atlantiques, par un courrier en date du 19 juin 2017, a relancé un appel à projets complémentaire au titre de la DETR 2017.

Il est précisé que la loi n'interdit pas le cumul des deux subventions, FSIPL et DETR, pour un même projet.

Objet :
Réhabilitation du
bâtiment du CCAS -
Demande de
financement de
l'Etat auprès de la
DETR

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

Dès lors, pour mener à bien ces travaux de réhabilitation du CCAS, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un nouvel accompagnement financier auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets complémentaire au titre de la DETR 2017.

Monsieur le Maire souligne que ce projet répond aux critères d'éligibilité relatifs à la rénovation thermique et à la mise aux normes des équipements publics et plus particulièrement en matière d'accessibilité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les travaux de réhabilitation du bâtiment du CCAS pour un coût estimatif de 557 722 € HT et de solliciter un financement au taux maximum au titre de la DETR 2017.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **approuve** les travaux de réhabilitation du bâtiment du CCAS pour un coût total de 557 722 € HT,
- . **sollicite** un accompagnement financier au taux maximum auprès de l'Etat au titre de la DETR 2017,
- . **charge** Monsieur le Maire de mener à bien les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 29 août 2017

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/08/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/08/2017